



Soutien au médecin Michel Procureur.

A l'attention de Mesdames et Messieurs les décideurs de la commission fédéral de contrôle du SPF Santé publique qui ont le pouvoir de ne pas sanctionner le médecin Michel Procureur le 12 octobre 2026.

Mesdames, Messieurs,

Sans aucun doute, cela "ferait plaisir" au système répressif français (justice, ordre des médecins) que la sanction sévère et injuste dont M. Procureur est désormais frappé (5 ans d'interdiction d'exercer) soit prolongée par une sanction similaire en Belgique. Ce serait là ajouter de l'injustice à l'injustice, comme cela va être démontré ci-après.

La situation de Michel Procureur (MP), condamné en France pour avoir effectué une nonantaine de faux certificats de vaccination ant-covid, me fait penser à celle d'un certain Schinler, héros du film qui porte son nom ("la liste Schinler") et qui a rusé avec l'ordre Nazi de l'époque pour faire échapper des centaines de juifs au tragique destin qui les guettait.

Si la comparaison des deux hommes se limite à leurs actes héroïques, puisque MP ne fait partie d'aucune organisation fanatisée, il est bien à craindre que l'ordre totalitaire établi par Hitler en 1940 soit furieusement comparable à l'ordre établi en 2026 dans beaucoup de pays de l'UE dont la France.

C'est parce que je souhaite que la Belgique puisse au moins partiellement être retirée de cette comparaison que je tente, Mesdames et Messieurs les décideurs, d'interpeller votre conscience.

Schinler voulait épargner une grande souffrance aux juifs sur qui il pouvait influencer.

Sans en tirer le moindre profit, MP voulait épargner, aux patients qui le sollicitaient, des risques sérieux d'effets secondaires en cas d'injection et la certitude de perdre leur moyens de subsistance ou leurs libertés fondamentales en cas de refus d'injection.

Au delà d'un contexte d'obsession pro-vaccinale forcenée sur lequel nous allons revenir et qui est déjà contraire au principe de précaution fondant MP à avoir des craintes de foncer tête baissée dans cette dynamique d'injection, des signes annonciateurs d'effets secondaires sérieux sont très vite apparus lors du début de la campagne d'injection de masse.

Ainsi dans les jours qui suivent le début de cette campagne en décembre 2020, des dizaines de cas de décès apparaissent tout de suite dans la base de données dédiée à cette fin aux USA, le VAERS. Dans son livre "Un monde de menteurs", le lanceur d'alerte Patrick Jaulent en reprend une quinzaine, avec les n° de références des dossiers Vaers. La spécialiste feu Christine Cotton, qui a passé 23 ans de sa vie à rédiger et suivre des protocoles de test d'efficacité de médicaments ou de vaccins, confirmait, dans une interview de média alternative être choquée de voir le nombre de dossiers du VAERS relatant une personne vaccinée anti-covid le matin et morte le soir même !

Dans le cas de la France, le 8 juillet 2021, le sociologue directeur du CNRS, Laurent Mucchielli, écrit un texte "Une mortalité inédite" qui, analysant les données de l'ANSM et d'Eudravigilance, constate que 1000 décès très probablement causés par les injections anti-covid ont été signalés !

Le cas emblématique d'un étudiant français en année terminale de médecine qui, séduit par les sirènes médiatiques, est décédé quelques heures après son injection d'Astra Zeneca en révélant un corps criblé de thromboses, est à l'origine de ce que ce vaccin a été déconseillé pour les moins de 50 ans, alors qu'on nous avait juré des vaccins sûrs et efficaces.

La généticienne Alexandra Henrion Caude arguant de ses contacts avec Israël, a très vite signalé que dès avril 2021 apparaissait statistiquement dans ce pays un très net impact d'effets secondaires parmi les jeunes vaccinés, pourtant très peu sujet aux Covid sévères, comme par exemple des inflammations cardiaques, voir des décès. En Belgique, toute proportion gardée, des cas graves et des décès sont très vite venus gonfler les chiffres de l'AFMPS.

Il est évident que les organismes de santé officiels ont très vite pris la mesure de cette situation, tant d'un point de vue national qu'international, et qu'ils ne dépendaient pas de la bravoure des lanceurs d'alerte qui voulaient prévenir les citoyens ordinaires pour en prendre eux-mêmes conscience.

Il aussi évident, pour revenir à cette ambiance de fanatisme pro-vaccinal, que MP, résidant en France de longue date, a connu l'épisode de grippe AH1N1 de 2009, avec une pression à la vaccination déjà naissante par rapport à celle de 2021, qui a débouché sur de nombreuses narcolepsies causées par un vaccin très contestable. Pas plus que les instances officielles, MP n'ignorait le rapport 685 du sénat Français <https://www.senat.fr/rap/r09-685-1/r09-685-11.pdf> qui a analysé les dérives et excès cet épisode déjà incroyable de 2009, même s'il apparaît presque anodin au regard de celui de 2021 lié au Covid19.

Mais la différence entre MP et les instances officielles réside précisément en ce que lui a tenu compte du rapport sénatorial précité, alors que les instances ont fait comme s'il n'existait pas, bien qu'il constituait déjà, fut-ce implicitement, un puissant appel à la méfiance et au respect du principe de précaution face à la propagande vaccinale.

Ce fanatisme pro-vaccinal particulièrement reprochable aux autorités françaises (mais pas que) est confirmé si besoin par le fait que, depuis de nombreuses années, des tests de vaccin à ARNm étaient menés sans succès sur des animaux d'élevage, quand ils n'étaient pas tout simplement catastrophiques. Il n'y avait donc aucune raison de croire que parce qu'on allait tester pour la première fois sur des humains une injection à ARNm, celle-ci allait comme par miracle s'avérer efficace et sans effet secondaire. C'est même à tout le contraire que le bon sens populaire commande de conclure, et c'est l'honneur de MP que de s'y être résolu plutôt que de se soumettre _ comme les SS savaient si bien le faire _ aux injonctions d'ordres brutaux, émanant dans le présent cas des fameuses « autorités sanitaires » complètement envoûtées, sinon tout simplement corrompues.

De plus, des médecins de grande notoriété, tels le professeur Raoult mais pas seulement, signalaient dès mai 2020 que faire un vaccin contre une maladie qui n'est pas immunisante est un défi idiot, de surcroît si l'agent pathogène est un coronavirus réputé pour sa grande capacité à muter.

De plus, l'EMA (agence européenne du médicament), a autorisé la mise sur le marché de ces injections dans un contexte de grande incertitude qu'il convient de rappeler :

__ La phase trois des tests des vaccins n'était pas achevée et ne le serait qu'en 2022.

__ La constance du produit injecté n'est pas garantie et des quantités variables d'ADN résiduels provenant du procédé de fabrication peuvent y subsister, pouvant déclencher des maladies auto-immunes.

__ L'utilisation de particules nano lipidiques est inédite et ses effets inconnus.

Ces données capitales, rappelées par des médecins lanceurs d'alertes dès le début, confirment à nouveau le principe de précaution qui a motivé MP.

De plus, il est apparu que ces injections ARNm auraient dû être considérées comme des thérapies géniques et suivre les législations d'approbation appropriées qui requiert des années plutôt que d'être fabriquées en quatrième vitesse sur quelques mois, comme ce fut le cas. C'est ce que rappelait la spécialiste française Hélène Banoun, redoutant, sur base de l'analyse du dossier, une explosion des cancers.

Précisément, le fait d'utiliser dans la fabrication de l'injection du "méthyl1-pseudo-uridine" en lieu et place de l'uridine fait fabriquer au corps des protéines fantômes très délétères, ce que confirme le spécialiste Jean-Marc Sabatier. A fortiori, on constate que la précaution de MP, pour lui-même et pour ses patients demandeurs, s'est une fois de plus révélée judicieuse.

Signalons encore qu'en 1976 une paranoïa très américaine a fait vacciner 45 millions de personnes aux USA pour se prévenir d'une fin du monde censée provenir d'une grippe porcine. Toutefois, les vaccinateurs consciencieux de l'époque ont stoppé leur campagne lorsqu'ils ont comptabilisé 25 décès très suspectement causés par le vaccin injecté. Remarquons qu'ils ont réagi sur base d'une suspicion et non sur base de jugements rendus qui auraient consacré _avec des années de retard_ la causalité des décès aux injections vaccinales.

Ceci pour donner le change à ceux qui, tels une intelligence artificielle mal entraînée, voudraient machinalement répéter que « relation ne veut pas dire causalité », dans un contexte où dès 2023, les bases de données de pharmacovigilance totalisaient des dizaines de milliers de morts au niveau mondial, sans que ne fut pour autant décidé d'arrêter les campagnes vaccinales, ce qui renvoie à la question de savoir si nous ne sommes pas (re)basculés dans un monde totalitaire.

En fait de totalitarisme, il faut souligner le projet "One Health" de l'OMS qui signifie "une seule santé, pour les hommes, les plantes et les animaux". C'est conceptuellement dangereux. Car si, aux yeux de certains, cela peut avoir un sens de vacciner un cheptel et de condamner à mort (par effet secondaire) 1% des bêtes si cela permet à 5% d'éviter de tomber malade pour garantir ainsi la rentabilité de l'élevage, ce raisonnement ne peut pas tenir pour des êtres humains qui ont un droit sacré à la vie. Raisonner autrement revient à considérer les êtres humains comme des esclaves au service d'un maître.

De plus, il faut souligner des études statistiques rigoureuses faites par le statisticien français Pierre Chaillot et le professeur Liégeois Patrick Meyer qui révèlent des pointes de décès statistiquement significatives, parmi toutes les tranches d'âge, dès lors qu'on tient compte des dates des débuts de campagne d'injections (1ère dose, rappel, booster) et de ce que les injectés sont placés les deux premières semaines parmi les non-vaccinés (parce que non-immunisés) alors qu'ils sont déjà exposés aux risques d'effets secondaires, dont le décès.

Signalons encore, en quittant le domaine des vaccins anti-covid, qu'un spécialiste comme Michel de Lorgeril confirme que l'efficacité des vaccins EN GÉNÉRAL ne repose pas sur des critères scientifiques, ce qui justifie intégralement que la liberté vaccinale soit un principe intangible. A l'appui de ce spécialiste, le Docteur Gerardy, se réclamant lui-même favorable au principe de la vaccination, confirme cependant qu'il est scientifiquement intenable qu'aucun des vaccins actuels n'aient été testés sur des placebos.

De plus, la vaccination non Covid souffre déjà de nombreux échecs cinglants même si peu sont mentionnés dans les médias aux ordres ; l'efficacité négative de plusieurs vaccins contre la grippe, comme le rappelle le spécialiste Jean-Marc Sabatier et l'échec mortifère du vaccin dengvaxia contre la dengue en sont quelques exemples.

Même dans les forces armées, on ne doit obéir aux ordres que s'ils sont donnés dans l'intérêt du service. C'est là une restriction que la justice française a refusé de reconnaître à MP, alors que l'obligation vaccinale décrétée en France, au delà du fait qu'elle est contraire à plusieurs textes de convention ou loi, comme la convention d'Oviedo et la loi de 2002 sur le libre choix éclairé du patient, n'a pas été décrétée dans l'intérêt des citoyens, si on en juge, comme rappelé ci dessus, par le caractère téméraire et précipité de la démarche, très tôt confirmée par les nombreux décès et effets secondaires vaccinaux. Les faits confirment donc que les craintes de MP reconnues par le principe de précaution se sont révélées salutaires.

Les contrats signés par les fabricants, initialement cachés aux yeux du public, révèlent qu'ils ne garantissent aucune efficacité alors qu'ils exigent en revanche d'être exemptés de toute indemnisation suite aux effets secondaires, ce qui confirme qu'il est permis de se demander pour le compte de qui les états ont agi en signant pareille contrat mais que l'intérêt des citoyens n'était en rien pris en compte.

L'audace de MP est la base de son honneur en pareil contexte et, le fait qu'il ait traité tous ceux qui s'adressaient à lui comme il s'est traité lui-même, est le « crime qui fait enrager le système » : Combien de médecins ont fait pour eux-mêmes et leurs enfants des faux certificats de vaccinations mais refuser pour les autres ? Le système français s'en moque, il veut juste, au prix de quelques exceptions, que les médecins soient de bons exécutants des ordres venus d'en haut, qui n'ont plus rien à voir avec l'intérêt des patients.

Il est à espérer que la Belgique, qui n'est pas allée jusqu'à décréter l'obligation vaccinale, pourra comprendre que la grandeur d'âme du médecin Michel Procureur, n'a en rien altéré sa capacité de pratiquer de la bonne médecine et qu'il pourra donc exercer ici sa profession normalement sans la moindre sanction. A défaut de quoi, nous pourrions vraiment dire que ce n'est pas localement mais bien globalement que les pays sont retournés à un système totalitaire.

D'avance merci pour la bonne prise en compte de cet acte de soutien.
Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le 04 octobre 2026,

Philippe Massenaux
Président d'Arckadia ASBL